

# SNCS-HEBD0 n°47-02

**19 novembre 2002**

## *L'interdisciplinarité en question*

### **La direction du CNRS manœuvre pour imposer ses CID contre l'avis unanime du Comité national**

**Hier 18 novembre, la directrice générale du CNRS a envoyé une lettre, co-signée par l'ensemble des directeurs scientifiques de départements, aux membres du Comité national pour les informer qu'ils avaient réussi à persuader le Président de la CPCN de se dédire de l'avis unanime de son bureau. Comment en est-on arrivé là ?**

*Par Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS-FSU*

**L'**interdisciplinarité et le CNRS vivent depuis de longues années une passion conflictuelle. Le CNRS est un des plus grands organismes de recherche multidisciplinaire du monde. Dès les années 50, le CNRS a lancé de nombreux programmes et initiatives interdisciplinaires, allant de la chimie-physique aux programmes sur la ville, en passant par la biophysique, pour n'en citer que certains.

De toute évidence, le débat sur l'interdisciplinarité n'a pas été ouvert en 2002 !

A la suite du projet d'établissement et du contrat d'action pluriannuel, la direction générale (DG) a proposé la mise en place de 5 Commissions interdisciplinaires (CID) selon un calendrier à marche forcée. En septembre dernier, la Conférence des présidents de section du Comité national (CPCN) a fait connaître à la DG son opposition unanime au processus proposé.

A la suite, le SNCS, le SNTRS et FO déclarent qu'ils sont favorables à la prise en compte et au développement de l'interdisciplinarité au CNRS. Le SNCS souligne que les carrières des chercheurs engagés dans des recherches interdisciplinaires sont souvent mal évaluées par les instances scientifiques. Néanmoins le processus proposé par la DG n'apporte pas de solution au problème posé puisqu'il se limite au seul recrutement de jeunes chercheurs sur les thématiques interdisciplinaires.

L'interdisciplinarité doit se trouver au cœur des démarches scientifiques contemporaines. Personne à ce jour, ni en France ni à l'étranger, ne semble avoir trouvé une solution satisfaisante et durable pour son évaluation à la fois stratégique et scientifique. Il en est de même de la gestion et de l'évaluation des recherches interdisciplinaires.

Malgré la volonté de la grande majorité de la communauté scientifique, la direction s'oppose à un large débat sur ce thème fondamental. Elle a voulu imposer un projet bâclé et sans ambition.

Bien qu'ayant donné lieu à de sévères critiques, le processus des CID a reçu l'accord formel des instances du CNRS, Comité technique paritaire, Conseil scientifique et Conseil d'administration. Malgré l'opposition de la CPCN, c'est-à-dire les sections du Comité national, à ce processus.

Devant ce désaccord manifeste au sein du CNRS, le Ministère a convoqué la DG du CNRS et le bureau de la CPCN. A cette réunion, le directeur du cabinet de la Ministre a proposé trois solutions : le gouvernement,

- 1) crée les CID avec toutes les compétences des sections, ce qui revient à ajouter 5 sections supplémentaires,
- 2) crée des CID ayant comme seule compétence l'évaluation,
- 3) suspend la procédure de mise en place par la DG du CNRS.

Depuis, la DG et les directions scientifiques de département n'ont cessé de faire pression sur le président de la CPCN et les présidents de sections pour qu'ils reviennent sur les positions qu'ils avaient démocratiquement élaborées avec les membres des sections. Le SNCS dénonce solennellement ces manœuvres inacceptables et demande que l'on suspende la procédure mise en place par la DG du CNRS.

Le SNCS estime qu'il est important que s'engage au sein de la communauté scientifique une réflexion de fond sur l'interdisciplinarité et ses conséquences organisationnelles. Cette question devra être abordée lors de notre congrès les 21 et 22 novembre 2002 à Bellevue. ■